

1 MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 8 décembre 2023, à 9h15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Danielle Meunier et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du Plan triennal d'immobilisation 2024-2025-2026**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9 h 15 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-12-292

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

2023-12-293

Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2024-2025-2026

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le budget triennal des immobilisations (PTI) tel que présenté, à savoir :

Municipalité de Chénéville
PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
État des dépenses par projet
Années: 2024 2025 2026

Fonction	Projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2024	Année 2025	Année 2026	Total des trois années	Mode de financement
Aménagement, urbanisme et développement	Amélioration des bâtiments municipaux		20 000.00 \$	10 000.00 \$	10 000.00 \$	40 000.00 \$	Excédent affecté
Hygiène du milieu	Bouclage réseau aqueduc		650 000.00 \$			650 000.00 \$	Transferts
Hygiène du milieu	Plan et devis dossier des égouts	4 388.00 \$	1 300 000.00 \$			1 300 000.00 \$	Transferts
Hygiène du milieu	Conduites d'égout pluviales		500 000.00 \$			500 000.00 \$	Transferts
Loisirs et culture	Étude et aménagement Centre St-Félix		100 000.00 \$	60 000.00 \$	20 000.00 \$	180 000.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Projet murale		10 000.00 \$			10 000.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Aménagement Parc Chéné	40 409.00 \$	109 591.00 \$			109 591.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Réaménagement du parc Robert-Latour		100 000.00 \$	250 000.00 \$		350 000.00 \$	Excédent affecté
Transport	Remplacement camion F150		50 000.00 \$			50 000.00 \$	Fonds de roulement
Loisirs et culture	Achat d'un VTT (entretien des sentiers)		20 000.00 \$			20 000.00 \$	Fonds de roulement
Loisirs et culture	Réaménagement de la patinoire			81 000.00 \$	81 000.00 \$	162 000.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Aménagement du parc école		20 000.00 \$	20 000.00 \$		40 000.00 \$	Excédent affecté
	Total des dépenses	44 797.00 \$	2 879 591.00 \$	421 000.00 \$	111 000.00 \$	3 411 591.00 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-294

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.